

**Procès-Verbal
du Conseil Municipal
du lundi 6 mai 2019**

Présents

Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, Mme MG CAILLAUD, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. CHARRIER-BROSSET, M P. LE MOING, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, Mme C. BLANCHARD, Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON, M A. GUILLOTEAU, Mme MJ PAVAGEAU, M Ph. COUSSEAU, M R. LUMINEAU, M J. BALLAY, Mme J. FERCHAUD

Excusés

Mme C. BLETEAU
Mme V. BUCHET
M Y. BIRAUD

Procuration à
"
"

M R. LUMINEAU
M Ph. COUSSEAU
Mme J. FERCHAUD

Secrétaire : Madame CHARRIER-BROSSET

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 09.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 25 mars 2019

Le procès-verbal de la séance du lundi 25 mars 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

FINANCES

1- Répartition de la subvention à l'Office Municipal des Sports entre les associations adhérentes

Lors de la séance du 25 mars 2019, le Conseil Municipal a ouvert 31 900,00 € de crédits nécessaires pour subventionner les associations adhérentes de l'Office Municipal des Sports (OMS).

Le Bureau de l'OMS nous a transmis la proposition de répartition de la subvention communale au vu des demandes de subventions déposées.

Le Conseil Municipal est invité à débattre de ce sujet.

Club	Montant
Aéromodélisme	343,00 €
Archers du Haut Bocage	582,00 €
ABV – Athlé Bocage Vendée	4 174,00 €
Badminton	765,00 €
HBBC – Haut Bocage Basket Club	4 266,00 €
Cavaliers	765,00 €
CRP - Cyclisme Région Pouzauges	1 205,00 €
Escalade du Haut Bocage	967,00 €
PBFC – Pouzauges Bocage Football Club + FUTSAL	6 244,00 €
PVHB – Pouzauges Vendée HandBall	3 807,00 €
Judo Jujitsu Club Pouzaugeais	1 901,00 €
Pétanque du Haut Bocage	1 388,00 €
PAC Subaquatique	417,00 €
Tennis Club	1 975,00 €
PAC Tennis de Table	1 461,00 €
Twirlers de Pouzauges	1 260,00 €
Volley Loisirs Pouzaugeais	380,00 €

Madame AVOINE informe que tous les dossiers ont été reçus en temps et en heure à l'exception du club de Karaté qui n'a pas fait de demande du fait qu'il n'utilise pas de salles communales (location salle Collège Saint-Exupéry) et qu'il ne participe pas à l'animation de la Commune.

Elle précise que la méthode de calcul a été modifiée pour prendre en compte uniquement les licenciés Pouzaugeais âgés de 6 à 18 ans.

Monsieur LUMINEAU demande si Pom N'Dance a souhaité faire partie de l'OMS.

Madame AVOINE répond que non ; il s'agit d'une association qui n'est pas affiliée à une Fédération et ne peut donc pas faire partie de l'OMS.

Madame le Maire précise que cette association est née d'Esquisse Danse.

Elle informe que le Twirling a connu une montée du podium ce week-end en départemental.

Délibération n°1 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, est favorable à la répartition de la subvention de l'OMS entre les associations adhérentes, telle que présentée ci-dessus (saison 2018-2019).

2- Indemnité de gardiennage des églises communales

Par courrier en date du 21 mars 2019, Monsieur le Préfet de la Vendée nous a informés que le plafond indemnitaire applicable, pour l'année 2019, restait identique à celui de 2018, soit 479,86 € pour un gardien résidant sur la commune.

Les années précédentes, le Conseil Municipal attribuait le montant du plafond autorisé.

Délibération n°2 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de retenir, pour l'année 2019, le plafond autorisé de 479,86 €, soit une indemnité totale de 959,72 € pour le gardiennage des deux églises : Saint-Jacques et Notre-Dame du Vieux-Pouzauges.

3- Programme Eco-PASS – Passeport Accession

Par délibération du 25 mars 2019, la Commune s'est engagée, aux côtés du Conseil Départemental, pour poursuivre le programme Eco-PASS « Passeport Accession ».

Un nouveau dossier a été déposé et instruit par l'Agence Départementale d'Information sur le Logement et de l'Energie de la Vendée (ADILE).

Par courrier du 16 avril dernier, l'ADILE nous a informés de l'éligibilité du dossier suivant :

Nom du foyer	Participation communale
Madame Aurélie RABILLER	1 500,00 €

Madame RABILLER informe qu'elle ne prendra pas part au vote.

Délibération n°3 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une aide financière de 1 500,00 €, à Madame RABILLER, au titre du programme Eco-PASS – Passeport Accession.

PROGRAMMES DE SUBVENTIONS – PATRIMOINE ARCHITECTURAL

4,5– Programmes d'aides à la rénovation, la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine architectural – Octroi d'une subvention

Par délibération en date du 15 janvier 2018, le Conseil Municipal a modifié ses programmes de subventions destinés à favoriser la restauration du patrimoine ancien, ceci dans un souci de simplification et de compatibilité avec les exigences régionales.

Deux nouvelles demandes ont été présentées au titre de ces nouveaux programmes ; les travaux projetés ont été examinés en commission Urbanisme - Environnement - Développement Durable et étudiés par le Cabinet Patrimoine et Architecture.

Ces projets sont conformes aux règlements de subventions votés par le Conseil.

Demande déposée au titre du programme de travaux de ravalement de façade, application d'enduit traditionnel, menuiseries, ouvertures, réfection de toiture

Demandeur	Adresse bâtiment	Périmètre d'intervention	Nature des travaux	Coût des travaux	Montant de la subvention
SCI Le Patio représentée par M. JY PREAULT	19-20, place du Maréchal de Lattre de Tassigny	1 ^{ère} couronne	toiture	18 836,95 € TTC	15 % plafonnés à 10 000,00 € HT ou TTC soit 1 500,00 €

Demande déposée au titre du programme de travaux de rénovation et de réhabilitation de vitrines et enseignes

Demandeur	Adresse bâtiment	Périmètre d'intervention	Nature des travaux	Coût des travaux	Montant de la subvention
SARL Zen pour un Style représentée par Mme A. RIPAUD-METAY	22, place du Maréchal de Lattre de Tassigny	1 ^{ère} couronne	Vitrine	21 431,09 € HT	50 % plafonnés à 10 000,00 € HT ou TTC soit 5 000,00 €

Monsieur BALLAY considère que l'architecture de la vitrine de la SARL Zen pour un Style est réussie contrairement à la couleur qu'il trouve un peu trop éclatante.

Monsieur DROUET rappelle que la plaquette des couleurs a été révisée il y a environ deux ans avec justement des couleurs plus vives.

Monsieur LUMINEAU demande si cette enseigne a bien été acceptée.

Monsieur DROUET répond que oui ; l'Architecte des Bâtiments de France a bien accepté les travaux avec néanmoins une recommandation quant à l'éclairage de l'enseigne.

Délibération n°4 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 1 500,00 € à la SCI Le Patio, au titre du programme de travaux de ravalement de façade, application d'enduit traditionnel, menuiseries, ouvertures, réfection de toiture, pour les travaux de toiture de son immeuble situé 19-20 place du Maréchal de Lattre de Tassigny.

Délibération n°5 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 5 000,00 € à la SARL Zen pour un Style, au titre du programme de travaux de rénovation et de réhabilitation de vitrines et enseignes, pour les travaux de son salon de coiffure situé 22 place du Maréchal de Lattre de Tassigny.

URBANISME - TRAVAUX

6,7- Rue de L'Aubépin – Acquisition de plusieurs parcelles de terrains (PJ 1)

Dans le cadre de l'Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°3 Les Terrasses, la Commune a engagé une maîtrise foncière dans ce secteur dans le but de permettre, à terme, la construction de logements qui seraient à proximité immédiate du centre-ville.

La Commune a entrepris des démarches auprès de deux propriétaires dans le but de compléter sa maîtrise foncière dans ce secteur.

Monsieur et Madame PARIS, propriétaires des parcelles détaillées ci-après, ont été sollicités afin de savoir s'ils étaient vendeurs de leurs terrains :

- | | | | |
|---|------------------------------------|---|---------------------------|
| - | parcelle cadastrée section AM n°57 | d'une surface de 38 m ² , | droit indivis pour moitié |
| - | parcelle cadastrée section AM n°43 | d'une surface de 180 m ² , | droit indivis pour moitié |
| - | une partie de la parcelle AM n°56 | une bande d'environ un mètre de large entre les parcelles n°44 et n°57. | |

Lors d'un rendez-vous, le 1^{er} avril dernier, Monsieur PARIS nous a indiqué que lui et son épouse acceptaient de vendre leurs parcelles au prix forfaitaire global de 5 000,00 € nets vendeur. La Commune assumerait les frais d'acte notarié et de bornage.

D'autre part, Madame BOTTON avait fait part de son accord lorsqu'elle avait acheté, en 2015, sa propriété cadastrée section AM 462, 461 et 44, de céder le ¼ indivis en pleine propriété de la parcelle AM n°43 ainsi qu'une bande de terrain d'environ un mètre de large sur 32 mètres de long, à prélever sur la parcelle AM n°44.

De plus, à l'issue d'un rendez-vous, le 26 avril dernier, il a été convenu que la Commune achète également environ 1,5 m² situé le long de la rue de l'Aubépin.

Cette transaction se ferait sur la base d'une valeur vénale de 5,00 €/m². La Commune assumerait les frais d'acte notarié et de bornage.

L'ensemble des terrains des deux transactions aura pour vocation à être classé dans le domaine public communal.

Madame le Maire rappelle que, déjà, dans le mandat précédent, des parcelles avaient été acquises dans ce secteur. « On a besoin de prévoir pour faire des travaux pour assurer la circulation d'éventuels propriétaires pouvant s'installer sur ces parcelles ».

Elle invite les Conseillers à reprendre la PJ 1.

« On ne peut pas imaginer des constructions sans avoir une circulation un peu élargie ».

Monsieur LUMINEAU demande la surface exacte des terrains achetés à Monsieur et Madame PARIS.

Les surfaces cédées sont celles mentionnées dans le rapport et reprises ci-dessus.

Monsieur LUMINEAU constate qu'il y a une importante différence de coût entre la négociation avec Monsieur et Madame PARIS et Madame BOTTON.

Madame le Maire rappelle que Monsieur et Madame PARIS avaient supporté seuls les frais liés aux travaux de réfection du chemin cadastré AM n°43.

Délibération n°6 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide d'acquérir la parcelle cadastrée AM n°57, droit indivis pour moitié de la parcelle AM n°43 ainsi qu'une bande d'environ un mètre de large sur la parcelle cadastrée AM n°56 appartenant à Monsieur et Madame PARIS,
- charge Madame le Maire de signer l'acte notarié correspondant.

Délibération n°7 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide d'acquérir environ 34 m² de la parcelle cadastrée section AM n°44 appartenant à Madame BOTTON,
- charge Madame le Maire de signer l'acte notarié correspondant.

VOIRIES

8- Village Les Barres – Classement d'une voie du domaine public dans le domaine privé de la Commune (PJ 2)

La Commune possède, dans son domaine public, 476 m² qui entourent partiellement une maison située au n°116, Les Barres. Ce délaissé n'est pas affecté à un service public et n'est pas non plus à l'usage du public. De plus, son entretien est actuellement assuré par Monsieur et Madame PALLIN, propriétaires voisins.

Conformément au Code de la Propriété des Personnes Publiques, la Commune peut décider le classement de cette voie dans son domaine privé, ce qui permettra, par la suite, d'envisager une cession aux voisins intéressés pour l'acquérir.

Délibération n°8 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de classer cette voie publique de 476 m² dans le domaine privé de la Commune,
- autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à ce dossier.

ELECTRIFICATION

9- Convention SyDEV – Programme annuel de rénovation de l'éclairage public pour 2019

Par courriel en date du 26 mars 2019, le SyDEV nous a transmis une convention relative au programme annuel de rénovation de l'éclairage public pour l'année 2019. Pour mémoire, il s'agit de dépenses de fonctionnement.

Les montants de travaux prévisionnels et de participation se décomposent de la manière suivante :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base de participation	Taux de participation	Montant de la participation
Rénovation programmée et suite aux visites de maintenance année 2019	40 000,00 €	48 000,00 €	40 000,00 €	50 %	20 000,00 €
Participation communale					20 000,00 €

Monsieur DROUET précise que cela concerne les points lumineux suivants :

- rénovation des lanternes sur deux ronds-points route départementale (rocade),
- remplacement des derniers luminaires ballons fluos place du Maréchal de Lattre de Tassigny,
- remplacement de lanternes vétustes rue de la Promenade par les lanternes en bon état du quartier de La Pierre Blanche,
- réparation des luminaires du parc du Colombier.

Délibération n°9 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- accepte la proposition du SyDEV relative à la rénovation de l'éclairage public pour 2019,
- autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante avec le SyDEV.

10- Conventions Enedis - Desserte et alimentation du réseau électrique – Mise à disposition d'un terrain communal (PJ 3)

Lors de sa séance du 12 novembre 2018, le Conseil Municipal avait autorisé la Société Enedis à occuper environ 15 m² de la parcelle cadastrée section AP n°91, située entre les rues Buffon et Le Nôtre. Il s'agissait d'implanter une armoire de coupure en vue de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique (sur le domaine privé de la Commune).

Par courrier en date du 29 mars dernier, le Cabinet de géomètre FONVIELLE, mandaté par Enedis pour l'étude de ce dossier, nous a transmis une nouvelle convention portant sur une modification de l'emplacement de cette armoire.

Délibération n°10 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- autorise la Société Enedis à occuper environ 15 m² de la parcelle AP n°91, située entre les rues Buffon et Le Nôtre, pour l'implantation d'une armoire de coupure électrique,
- autorise la Société Enedis à passer ses installations en souterrain des parcelles AP 91 et AK 321,
- autorise Madame le Maire à signer les conventions de mise à disposition et de servitude correspondantes.

ENFANCE – JEUNESSE - EDUCATION

11- Ecoles Jules Verne et Françoise Dolto – Modification des horaires

Les écoles publiques Françoise Dolto et Jules Verne envisagent de modifier leurs horaires afin de permettre aux parents, ayant des enfants dans ces deux établissements, de pouvoir déposer et rechercher leurs enfants en respectant les heures de début et de fin cours.

Les horaires actuels sont les suivants pour les deux écoles :

- | | | |
|--------------|---------------|---------------|
| - matin | 9h00 – 12h00 | accueil 8h50 |
| - après-midi | 13h30 – 16h30 | accueil 13h20 |

Pour mémoire un temps d'accueil, par du personnel communal, existe sur l'école Jules Verne, de 8h45 à 8h50.

Les horaires à compter de la rentrée 2019/2020 seraient ainsi modifiés :

Ecole Jules Verne

Temps de classe :

- | | | |
|--------------|---------------|------------------------------|
| - matin | 8h55 - 11h55 | accueil sur la cour à 8h45* |
| - après-midi | 13h25 - 16h25 | accueil sur la cour à 13h15* |

* assuré par le personnel de l'Education Nationale

Ecole Françoise Dolto

Temps de classe :

- matin 9h05 - 12h05 accueil sur la cours à 8h55*
- après-midi 13h35 - 16h35 accueil sur la cour à 13h25*

* assuré par le personnel de l'Education Nationale

Ces projets de modification sont compatibles avec les plannings du service de ramassage scolaire.

D'autre part, pour pouvoir acter ces nouveaux horaires pour la rentrée 2019/2020, les deux Conseils d'Ecoles devront voter ce changement avant la fin du mois de mai prochain.

Le Conseil Municipal doit, quant à lui, faire part de son avis à la Direction Académique.

Madame CAILLAUD précise que parents et enseignants réfléchissaient depuis des années à ce changement d'heures. L'association Familles Rurales a été contactée et a confirmé que ce changement ne posait pas de problème avec l'école Notre-Dame du Donjon. De plus, Monsieur PEREIRA, Inspecteur de l'Education Nationale a accepté cette proposition.

Délibération n°11 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, émet un avis favorable aux changements d'horaires des écoles Jules Verne et Françoise Dolto, tels que présentés ci-précédemment et dont l'application pourrait être effective à la rentrée de 2019-2020 selon l'avis des Conseils d'Ecoles.

Informations sur les décisions prises par Madame le Maire

en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Marchés publics et consultations

Nature	Entreprise	Montant
Fête de la Musique – Groupe AMBAK	GUERINEAU Tony La Roche sur Yon	400,00 € TTC
13 juillet – Location toilettes sèches	Toilettes & co Saint-Georges-Lès-Baillargeau	997,80 € TTC
Ecole Notre-Dame du Donjon - Etude circulation autour de l'école	SCALE SARL Sèvremont	1 200,00 € TTC
Halte SDF – Réfection carrelage	GODARD PICC Pouzauges	6 464,10 € TTC
Halte SDF – Réfection sol et peinture	SCAP CHARRON Stéphane Pouzauges	6 499,38 € TTC
Salles Judo et Tennis de Table – Réparation zinguerie	SOULARD Didier SARL Pouzauges	6 443,10 € TTC
Courte Echelle – Remplacement servomoteur vanne 3 voies et têtes	GEOSOLAIR Mouilleron-Saint-Germain	676,16 € TTC
Colombier – Vidange hydraulique et remplacement puissance ascenseur	ABH Ascenseurs Portes Automatiques Pacé	1 980,48 € TTC
Stade Jacques Chartier - Regarnissage terrain de foot	VERTYS Fontenay le Comte	1 090,58 € TTC
Stade Jacques Chartier – Engrais	EDP PIVETEAU Chantonay	439,20 € TTC
Stade Jacques Chartier – Relevés tribunes et vestiaires	Cabinet CHRISTIAENS-JEANNEAU- RIGAUDEAU Géomètres Pouzauges	1 272,00 € TTC
Centre-ville – Modification supports jardinières	DESLANDES MOREAU Le Boupère	660,00 € TTC
Pompe pour fontaine devant la Mairie	REXEL Les Herbiers	2 000,87 € TTC
Petit matériel service bâtiments	RONDEAU Frères Les Herbiers	1 907,90 € TTC
Matériel service Espaces verts	GUILLEBERT Ronchin	897,36 € TTC
Cônes, séparateurs de voies, panneaux de travaux	SIGNAUX GIROD OUEST La Crèche	1 081,60 € TTC

Lac de l'Espérance – Poubelles	PLAS ECO Verson	696,00 € TTC
Quartier Pierre Blanche - Passage caméra réseau EP	SUEZ RV OSIS Couëron	2 036,16 € TTC
Centre des Remparts – Sondages supplémentaires	GEOTECHNIQUE Saint-Benoît	8 460,00 € TTC
Marché maîtrise d'œuvre L'Arbre à Lune	Société d'Architecture Luc Cogny Parthenay	27 918,00 € TTC
Budget Pépinières d'Entreprises		
Avenant démolition et désamiantage Centre des Remparts	CHARIER TDD Atlantique Vendée Champagné-les-Marais	4 992,05 € HT

Décisions

- **Signature d'une convention avec Madame BOUNMY**
pour la mise à disposition de la Mairie d'un local d'environ 50 m²,
situé 5 place de l'église
du 15 juin au 31 août 2019
moyennant un loyer (pour la période) de 750,00 €, payable en une fois,
consommation électrique et assurance prises en charge par la Commune
pour la sous-location des lieux à des artisans d'art (boutique éphémère)

- **Signature d'une convention avec Madame ROLAIS BULTEAU, upcycleuse « Il est une nouvelle fois »**
pour la mise à disposition d'un local d'environ 50 m²,
situé 5 place de l'église (boutique éphémère)
du 15 juin au 31 août 2019
moyennant un loyer (pour la période) de 500,00 €, payable en une fois,
avec possibilité d'association à d'autres artisans d'art

- **Signature d'une convention avec la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges**
pour la mise à disposition de la cellule n°1 de la zone industrielle de Montifaut,
d'une surface de 348 m²
pour y entreposer du matériel du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020
moyennant le versement d'une indemnité mensuelle forfaitaire de 990,00 € HT, soit 1 188 € TTC,
payable à terme échu

Informations générales

Elections européennes

Madame le Maire rappelle les élections européennes du 26 mai 2019 et demande à ce que les élus fassent leur maximum pour participer en tant qu'assesseurs (en journée), leur présence faisant partie des missions obligatoires de la fonction de Conseiller Municipal.

Conseil Municipal des Jeunes

Madame CAILLAUD rappelle que, dans le cadre de ses actions, le Conseil Municipal des Jeunes a décidé de lancer une opération de nettoyage des 5 quartiers de la Commune (*selon découpage électoral*), le samedi 18 mai 2019, de 10 h 00 à 12 h 00.

L'idée est d'avoir un élu par quartier :

- | | | | | | |
|---|------------|---|------------------------------|--------|--------------------------------------|
| - | quartier 1 | : | M. Yannick BROSSARD | Départ | salle du Bois de la Folie |
| - | quartier 2 | : | Mme Marie-Josèphe PAVAGEAU | Départ | aire de camping-cars de la Vallée |
| - | quartier 3 | : | Mme Violette BUCHET | Départ | ancienne école ND du Vieux Pouzauges |
| - | quartier 4 | : | Mme Marie-Gabrielle CAILLAUD | Départ | salle de l'Etoile |
| - | quartier 5 | : | M. Claude PREAU | Départ | parking de Lidl |

Madame CAILLAUD précise que, bien entendu, il peut y avoir plusieurs élus par quartier.

Madame le Maire ajoute que, suite à la proposition de Madame AVOINE, les clubs de l'OMS ont accepté de faire une action zéro déchet, ce même jour.

Madame AVOINE précise que les Fédérations se mettent aussi dans cette dynamique.

Madame CAILLAUD informe qu'en 2020 le Département souhaite faire une « journée environnement » au niveau de la Vendée, notamment en ce qui concerne les bords de routes.

Exposition sur Pouzauges

Madame le Maire informe que Monsieur LASSAIRE, collectionneur passionné de vieilles cartes postales, exposera du 24 mai au 23 juin 2019 à l'Echiquier. Vernissage le vendredi 24 mai, à 18 h 00.

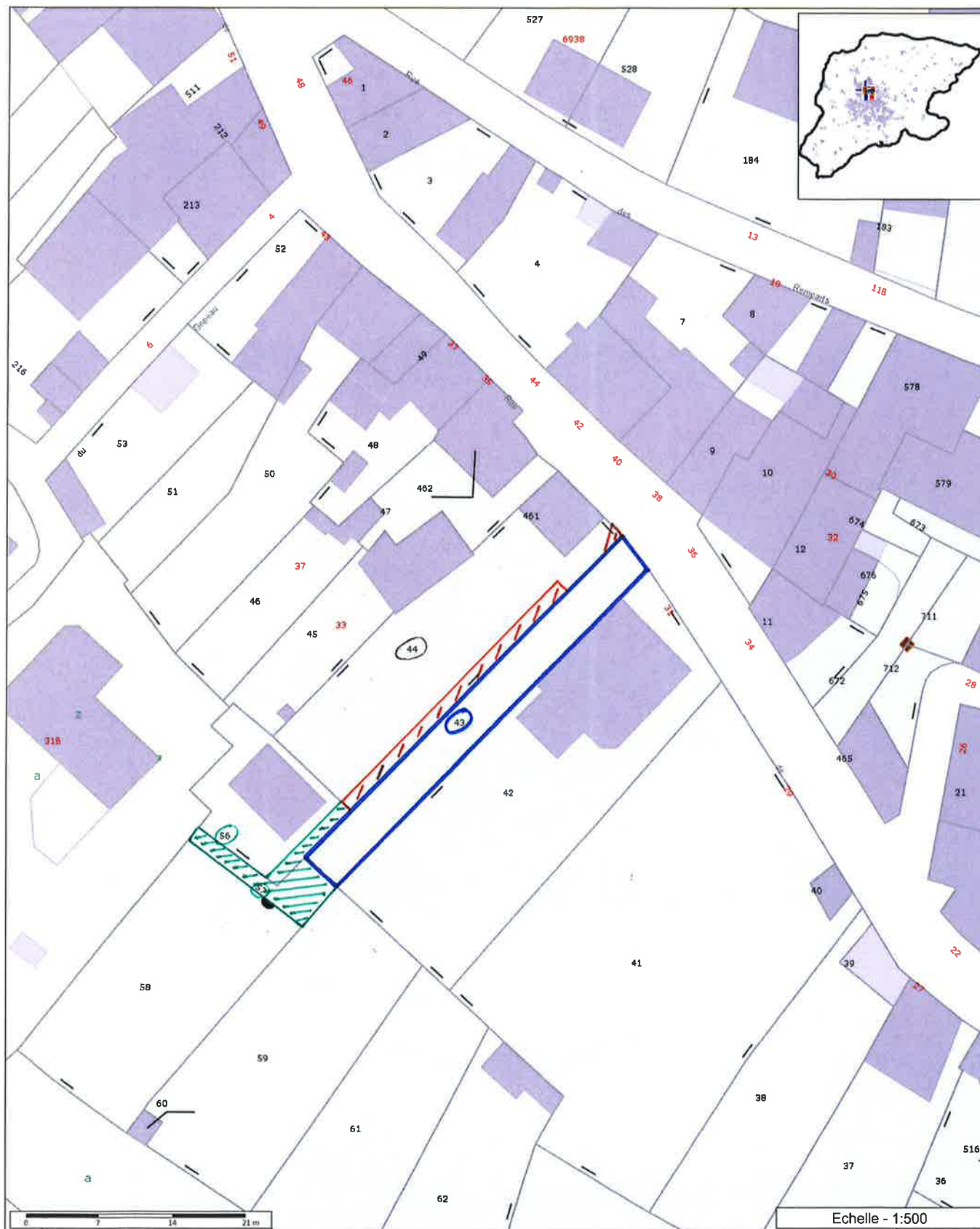
Conseil Communautaire du 30 avril 2019

Madame le Maire fait un compte-rendu succinct du Conseil Communautaire du 30 avril 2019.

Madame le Maire lève la séance à 20 h 57.



CC Pays de Pouzauges - Modèle GéoVendée



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



Commune : 085182
Pouzauges

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

Cachet du rédacteur

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)



PJ 2

Numéro d'ordre du document d'arpentage
Document vérifié et numéroté le
A
Par

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- ~~B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;~~
- ~~C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie est jointe, dressé le par M géomètre à~~

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A .POUZAUGES, le 10/04/2019.

Yves CHRISTIAEN
Florent JEANNEAU
Etienne RIGAudeau
Place de Lattre de Tassigny
45700 POUZAUGES
Tel. 02 51 91 33 89

Document dressé par
Géomètres Experts
M. JEANNEAU Florent

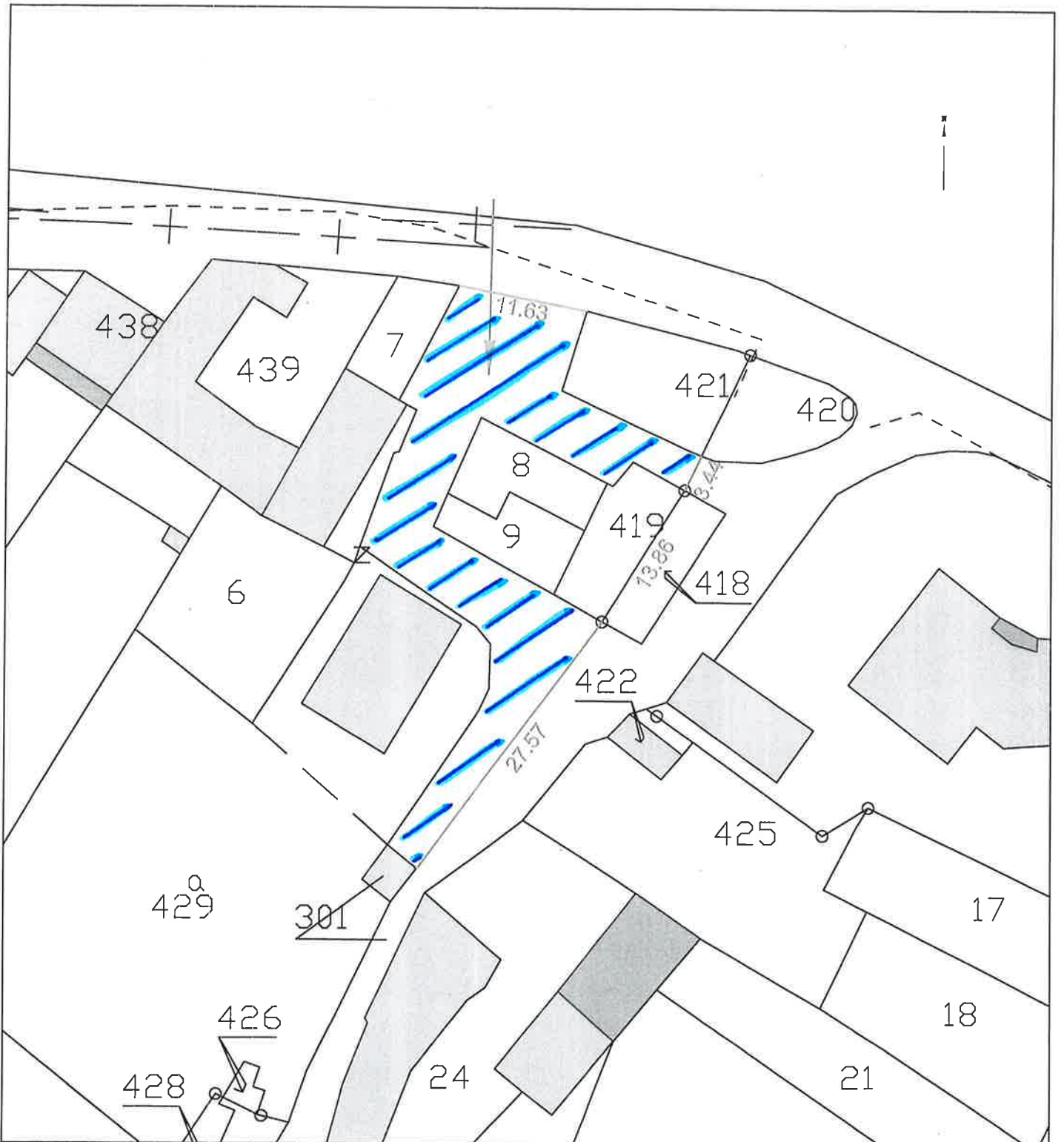
à POUZAUGES

Date 10/04/2019

Signature :

Section : A1
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : non régulier
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 01/12/2002

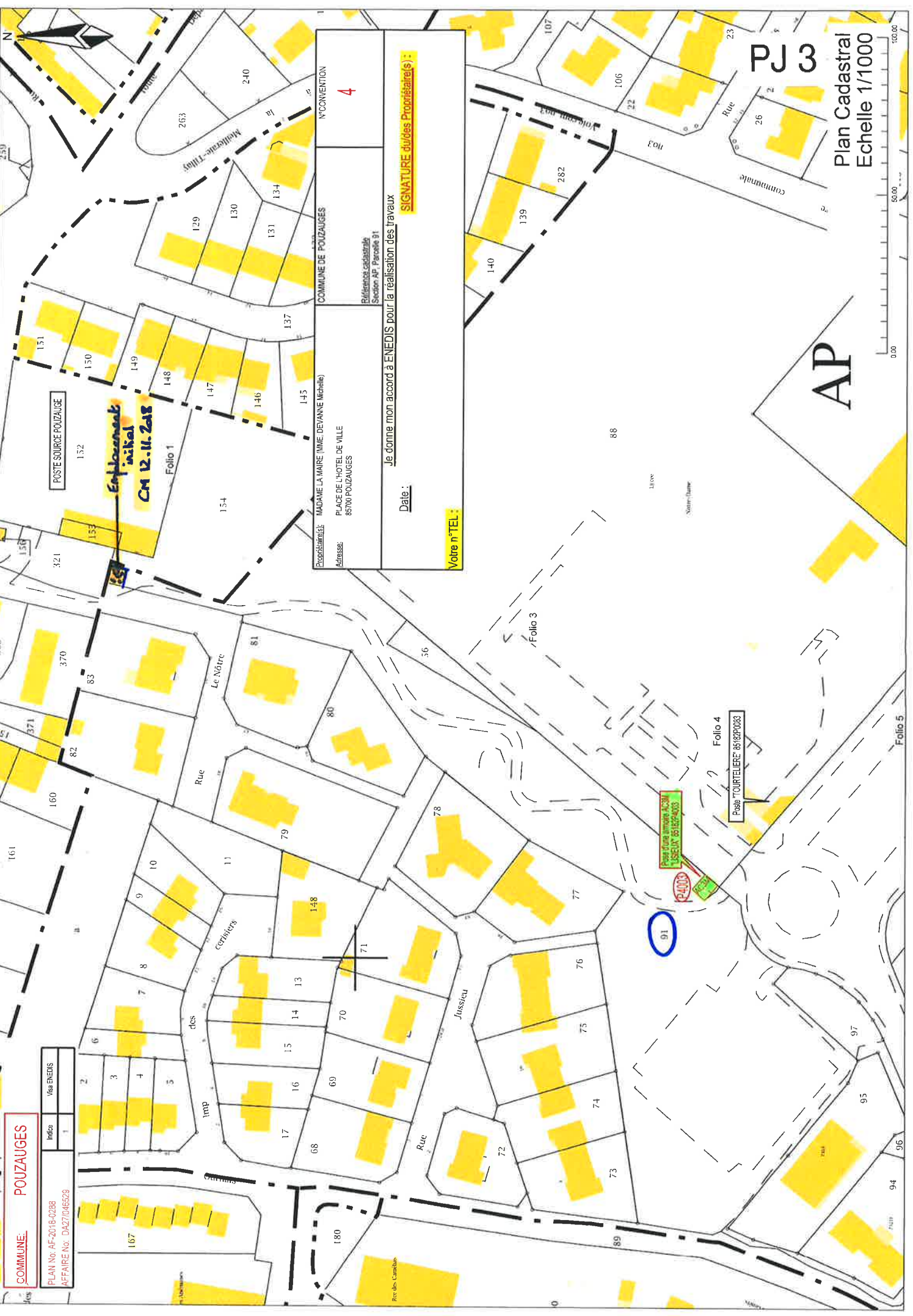
(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité adjudicataire).



COMMUNE: **POUZAUGES**

PLAN No: AF-2018-0288
AFFAIRE No: DA27046629

Indice	Visé ENEDIS
1	
2	
3	
4	
5	



PJ 3
Plan Cadastral
Echelle 1/1000



N°CONVENTION 4	
COMMUNE DE POUZAUGES	
Réf. Service Cadastre Section AP: Parcelle 91	
Propriétaire(s):	MADAME LA MAIRE (MME DEVIANNE MICHELE)
Adresse:	PLACE DE L'HOTEL DE VILLE 85700 POUZAUGES
Date:	
Je donne mon accord à ENEDIS pour la réalisation des travaux	SIGNATURE du/des Propriétaire(s) :
Votre n° TEL :	

Emplacement
N°101
CM 12.11.2018
Folio 1

POSTE SOURCE POUZAUGE

POSTE TOURTELIERE
LISEUX 85182P0003

Poste TOURTELIERE 85182P0003

91

AP